



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2023

COMMUNE de LIESSE NOTRE-DAME

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril 2023. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2023 a été voté le 14 avril 2023 par le conseil municipal.

Ce budget a été établi avec la volonté et la nécessité :

- de maîtriser toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- Il ne fait pas appel à l'emprunt.
- Il mobilise des subventions chaque fois que possible. Il est présenté avec la reprise des résultats 2022.

1) Le budget général

A) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement : les dépenses

	Réalisé 2022	Proposition 2023
Charges à caractère général (Chapitre 011)	238 674,90 €	323 650,00 €
Charges de personnel (Chapitre 012)	285 542,25 €	337 500,00 €
Atténuation de produits Communauté Communes Champagne Picarde (Chapitre 014)	57 609,00 €	57 243,00 €
Autres charges, syndicat scolaire... (Chapitre 65)	179 731,22 €	221 000,00 €
TOTAL (y compris chapitres 023, 042, 66 et 67)	777 920,81 €	960 855,23 €

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement : les recettes

	Réalisé 2022	Proposition 2023
Atténuation de charges (Chapitre 013)	25 099,84 €	15 000,00 €
Produit des services (Chapitre 70)	29 212,38 €	21 050,00 €
Impôts et taxes (Chapitre 73/731)	554 461,04 €	590 224,00 €
Dotations et participations (Chapitre 74)	365 353,38 €	353 484,73 €
Revenus des immeubles (Chapitre 75)	79 470,74 €	81 000,00 €
TOTAL (y compris chapitres 76 et 77)	1 057 800,76 €	1 060 778,73 €

Rappel concernant la fiscalité :

La fiscalité locale dépend, d'une part, des bases locatives fixées par les services de l'Etat et, d'autre part, des taux votés par la Commune et l'Intercommunalité (dont GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). La loi de finances a acté, pour l'année 2023, une augmentation de 7,13 % des bases locatives.

En ce qui concerne les taux de fiscalité de la commune, il a été décidé en séance du conseil municipal du 24 mars 2023, et suite à l'avis de la Commission des finances du 16 mars 2023, de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux par rapport à 2022, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 49,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48,33 %
- Taxe d'habitation : 22,99 %

B) La section d'investissement *Vue d'ensemble de la section d'investissement :*

Le volume total des dépenses d'investissement prévisionnelles est de 1 739 448,40 €. Il intègre les restes à réaliser pour 285 833,48 €, le déficit d'investissement reporté pour 161 168,88 €. Les nouveaux projets d'investissements représentent 1 285 996,04 € au total et portent essentiellement sur les projets suivants :

- Achat et rénovation de commerce
- Rénovation de voirie
- Rénovation de l'ancienne gendarmerie
- Réserve foncière
- Isolation de nos logements

Le volume total des recettes d'investissement prévisionnelles est de 452 340,00 €. Les principales recettes sont :

- Restes à réaliser 2022
- Affectation du résultat 2022
- Virement de la section fonctionnement
- Subventions (DETR, DSIL, API, APV, aides régionales)
- FCTVA

C) L'équilibre budgétaire du budget de la Commune 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2023	960 855,23 €	Recettes 2023	1 060 778,73 €
023 Virement à la section d'investissement	764 604,65 €	002 Excédents reportés	664 681,15 €
TOTAL	1 725 459,88 €	TOTAL	1 725 459,88 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser 2022	285 833,48 €	Restes à réaliser 2022	80 881,22 €
Dépenses d'investissement	1 285 996,04 €	Recettes (subventions)	452 340,00 €
16/1641 Remboursement emprunt	-	10/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	366 121,14 €
16/165 Remboursement cautions	6 450,00 €	10/10222 FCTVA	47 589,16 €
		16/165 Cautions	6 450,00 €
		040/2804182 Amortissement des subventions	12 462,23 €
		040/4912 Prov. actifs circulants	2 000,00 €
		040/15182 Prov. risques et charges	7 000,00 €
001/001 Déficit reporté	161 168,88 €	021/021 Virement de la section de fonctionnement	764 604,65 €
TOTAL	1 739 448,40 €	TOTAL	1 739 448,40 €

II) *Le budget annexe Assainissement*

Le budget prévisionnel assainissement est conforme aux budgets des années précédentes.

En fonctionnement, il tient compte d'une légère augmentation des tarifs, proposée par la commission des finances du 16 mars 2023 et validée par le Conseil Municipal le 24 mars 2023.

En investissement, la somme de 461 546,70 € est réservée à la rénovation des installations.

L'équilibre budgétaire du budget annexe Assainissement 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses 2023	100 639,51 €	Recettes 2023	100 379,59 €
023 Virement à la section d'investissement	247 448,22 €	002 Excédents reportés	247 708,14 €
TOTAL	348 087,73 €	TOTAL	348 087,73 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser 2022	14 428,56 €	Restes à réaliser 2022	-
<i>Dépenses 2023 :</i>		<i>Recettes 2023 :</i>	
21/21351 Rénovation des installations	461 546,70 €	10/10222 FCTVA	141,73 €
020/020 Dépenses imprévues	20 000,00 €	Amortissements	10 139,51 €
040/139111 Amortissement de subventions	1 129,64 €	021/021 Virement de la section de fonctionnement	247 448,22 €
040/13913 Amortissement de subventions	119,00 €	001/001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	239 494,44 €
TOTAL	497 223,90 €	TOTAL	497 223,90 €

